



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
HAUTE-NORMANDIE**

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 18 mars 2004

Monsieur le Directeur
du CNPE de PALUEL
B. P. n° 48
76450 CANY BARVILLE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° 2003-15017 du 22 décembre 2003.
Thème : management de la sûreté.

N/REF : DSNR.CAEN/297/2004.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 22 décembre 2003 dans les locaux du CNPE de Paluel, sur le thème du management de la sûreté.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection avait pour but d'évaluer la politique de sûreté de votre site, sa situation budgétaire, ses effectifs, sa politique d'audit, son traitement des écarts et son pilotage de la sûreté. Les inspecteurs ont rencontré les principaux acteurs impliqués dans ces sujets.

Ils ont remarqué que l'année 2003 avait été caractérisée par un nombre important d'incidents, qui ont suscité un plan d'action mobilisateur et une forte présence sur le terrain. Ils ont noté des progrès en matière de radioprotection et trois objectifs clés : gagner en rigueur d'exploitation pour améliorer la sûreté et la disponibilité, renforcer la qualité de la maintenance, donner toute leur place aux projets « Tranche en Marche » (TeM) et « Arrêt de Tranche » (AT). Ils ont cependant noté le retard pris dans la mise en œuvre des axes d'amélioration du management de la sûreté, en particulier pour le traitement des signaux faibles et l'analyse de risque.

.../....

Il leur est également apparu nécessaire de formaliser l'organisation du pôle facteur humain (FH), du réseau des correspondants FH et du consultant FH, en veillant à leur bonne synergie.

A. Demandes d'actions correctives

Néant.

B. Compléments d'information

Lors de l'élaboration du budget 2004, vous avez été amené à réaliser des arbitrages budgétaires après validation par votre groupe Technique de Sécurité (GTS). Lors de l'inspection, le compte rendu du dernier GTS n'était pas finalisé ; toutefois, les inspecteurs ont noté qu'au niveau du projet, les arbitrages évoqués (50% du total) ne présentaient pas d'enjeux de sécurité.

B.1 - Je vous demande de me transmettre ce compte-rendu définitif et de me justifier que la totalité des arbitrages rendus ne présentent pas d'enjeux de sécurité.

Lors de l'examen de plans d'actions consécutifs à des audits, les inspecteurs ont constaté que, pour les évaluations de prestataires (FEP / FEPP), des notes de mises en œuvre d'indicateurs devaient être rédigées pour chaque service. La note chapeau devait être produite en juillet 2003. Le site s'est donné l'échéance de mars 2004 pour une note globale à tout le site. Le service « SMPE » a écrit la note REF / D5310NS-mh672, le métier « SCR » ne l'a pas encore fait. Ces réponses nécessitent une clarification.

B.2 - Je vous demande de faire un point sur ces notes.

Lors de l'examen de plans d'actions consécutifs à des audits, les inspecteurs n'ont pas pu prendre connaissance de la note de synthèse relative à l'amélioration permanente des plans d'accès dans les zones classées « rouge » et ont relevé que les accès infranchissables à la piscine du bâtiment réacteur et au local « instrumentation du cœur » n'étaient pas encore totalement effectués.

B.3 - Je vous demande de me communiquer cette note et de rendre, les deux accès précités, « infranchissables » sur l'ensemble des quatre réacteurs.

A la différence de la période précédente 2001-2002, le nombre d'heures consacré à des actions de vérifications (audits, vérification rapide...) est conforme aux prévisions. Par ailleurs, à l'issue des audits réalisés, des suggestions, recommandations et écarts sont émis ou relevés par vos auditeurs. Seuls les recommandations et les écarts font l'objet d'un suivi par le service Sécurité Qualité (SSQ) après validation de ces derniers par le groupe Technique de Sécurité (GTS). Enfin, le nombre d'écarts en cours de traitement est stable entre 2002 et 2003 malgré un doublement du nombre d'écarts émis (90% d'écarts soldés en 2002 et 50% en 2003).

B.4 - Je vous demande d'établir des indicateurs de suivi et des objectifs de réalisation en matière d'actions de vérifications (avancement du programme de vérification, traitement des recommandations et écarts).

.../...

C. Observations

Les inspecteurs ont noté tout l'intérêt de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) mais ont regretté que les différentes hypothèses faites en terme de gestion prévisionnelle des emplois n'intégraient pas les délais de formation et d'obtention des compétences selon que l'emploi était pourvu par voie interne ou par recrutement externe.

Les inspecteurs ont identifié un problème de légitimité du pôle FH et des difficultés structurelles dans le fonctionnement du réseau FH, par l'absence de responsabilité hiérarchique au pôle. En outre, la mise en forme du pôle FH mobilise beaucoup le consultant FH, dont le travail se répartit sur nombre d'actions sans réelles priorités.

Votre système « ECHOT » relatif à la remontée d'information sur les signaux faibles a commencé à fonctionner au mois de mars 2003, avec une très forte implication du service SSQ. Le rapport de vérification sur la mise en œuvre des axes d'amélioration du management de la sûreté du 10 mars 2003 indiquait déjà que cet axe était le moins approfondi car les services n'en connaissaient pas encore le mode d'organisation. Les changements de personnes intervenus à l'été en ont, ensuite, retardé l'avancement. Par ailleurs, cet axe nous a semblé mériter d'être mieux défini et clarifié afin d'en faciliter sa mise en œuvre.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef de Division,

SIGNE

Franck HUIBAN

COPIES :

DGSNR/PARIS : M. le Directeur

DGSNR/FAR : 2^{ème} sous-direction
4^{ème} sous-direction

DSR/FAR : M. le Chef du DSR

DRIRE.HN : M. le Directeur

DRIRE BN : Classement VDS
Chrono